



# Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Décembre 1994

ISSN 0823-7662  
Dépôt légal

## Meilleurs vœux pour 1995 !

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,



Au nom du Conseil municipal, je vous transmets mes vœux de **joyeux Noël** et de **bonne et heureuse année**. Que cette nouvelle année soit remplie de projets enthousiasmants et que l'esprit des fêtes soit une occasion renouvelée d'apprécier et de faire partager la qualité de vie de notre communauté. Plusieurs belles activités de réjouissances s'offrent à nous pendant le temps des fêtes; n'oublions pas le concert des fêtes du 16 décembre et celui de la messe de minuit en l'église de Sainte-Pétronille.

Je veux profiter de cette occasion pour remercier tous les bénévoles qui ont généreusement donné de leur temps et de leurs énergies au service de la population. Nous pourrions facilement mentionner les noms de plus de 100 personnes qui ont contribué à l'animation et à la bonne marche des différentes activités du village. Le «gala des bénévoles» de la Fête nationale a clairement mis en évidence le dévouement de nombreuses personnes. Bravo aux organisateurs qui savent reconnaître et récompenser les contributions des bénévoles.

Plusieurs personnes ont uni leurs efforts pour organiser une campagne de levée de fonds destinés à secourir les enfants du Rwanda. Les très bons résultats obtenus témoignent de la très grande générosité de cœur des gens du village ainsi que de notre solidarité face à la misère humaine. Bravo à ceux qui ont pris cette initiative.



L'année qui s'achève a été marquée par une reprise économique que nous attendions depuis longtemps. L'année qui s'annonce sera d'une importance capitale pour la société québécoise. De nouveaux défis attendent le monde municipal dans le contexte d'une politique de décentralisation des pouvoirs publics. Nous souhaitons être encore plus à l'écoute des besoins de la population afin de mieux représenter les intérêts de notre collectivité.

*Joyeuses fêtes!*

Jacques Grisé  
maire





# Village de Sainte-Pétronille

## AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 151.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 décembre 1994, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 223 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage portant le numéro 151. Les modifications proposées sont à l'effet :

- sur l'annexe A-1, tracer une ligne sur la ligne nord des lots 87 et 103 à partir du lot 80 jusqu'au lot 246;
- de modifier les zones PA-1 (laquelle deviendra PA-4) et PA-2 ainsi qu'en faire la description des dites zones;
- d'ajouter à la zone R-11 les lots 100-2, 100-3, 100-4, 100-5 et 100-7;
- de fixer les nouvelles dispositions s'appliquant à la zone PA-4 concernant les usages principaux et les normes d'implantation.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 janvier 1995, à 20h00, à la Mairie, 3 rue de l'Église, Ste-Pétronille.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité soit les mardi et jeudi de 19h00 à 21h30.

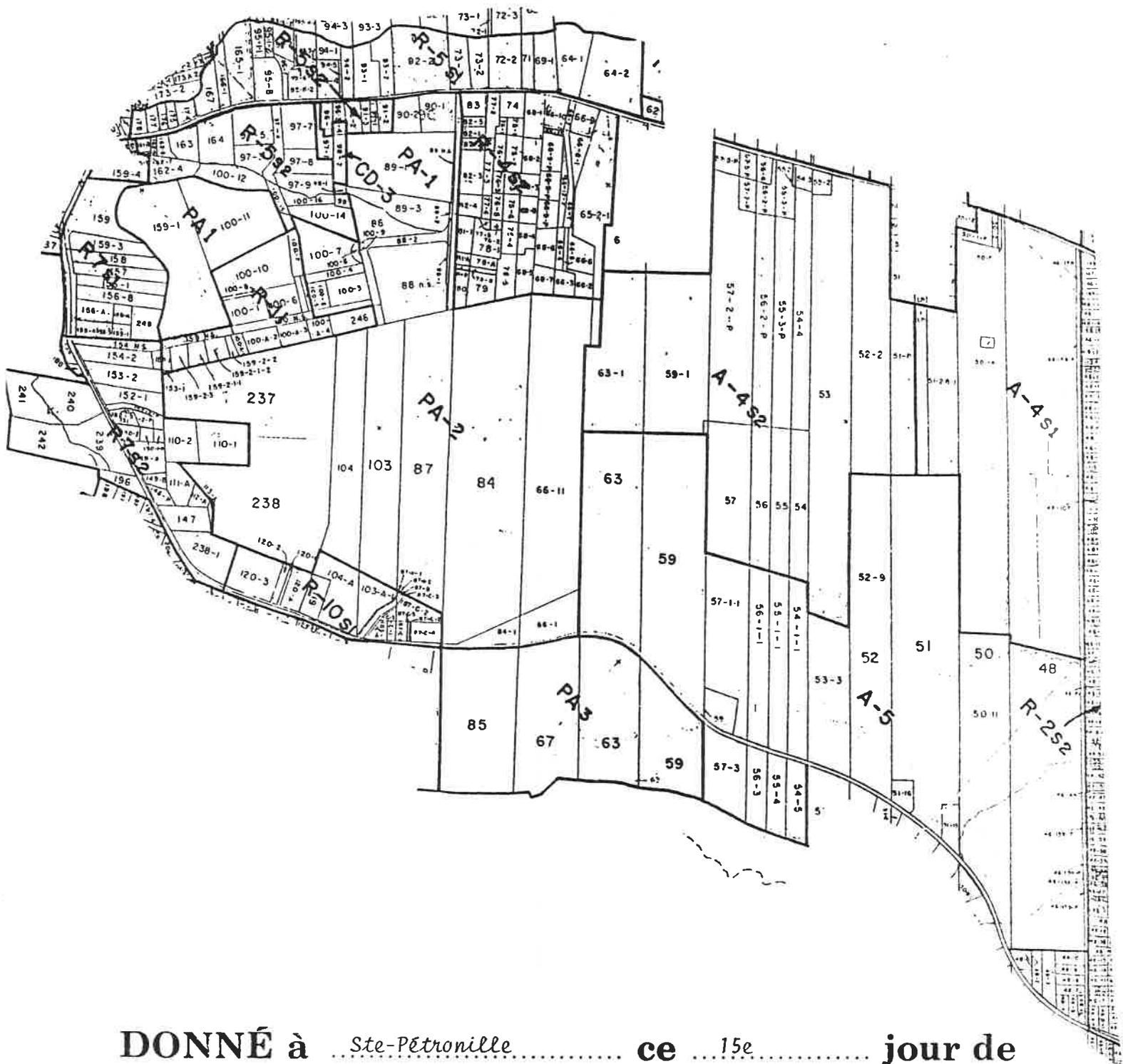
4. La zone PA-1 PA-2 comprend les lots suivants :

66-1, 66-11, 65-2P, 84, 84-1, 87, 88, 88 N.S., 88-1, 88-2, 89 N.S., 89-1, 89-2, 89-3, 90-1, 90-2, 98-1, 100-2, 100-3, 100-4, 100-5, 100-7, 100-8, 100-9, 103, 104, 159-2-4, 237 et 238

5. La zone R-11 comprend les lots suivants :

100-P, 100-B, 100-1, 100-6, 100-10, 100-A-1, 100-A-2, 100-A-3, 100-A-4, 150 N.S., 153-1, 154-1, 159 N.S., 159-2-1-1, 159-2-1-2, 159-2-2, 159-2-3 et 246

*VOIR CROQUIS EN ANNEXE*



DONNÉ à Ste-Pétronille ce 15e jour de  
 décembre mil neuf cent quatre-vingt quatorze

*Paul Lebel*  
 Secrétaire-trésorier

# Village de Sainte-Pétronille

Aux personnes et organismes intéressés dans l'ensemble de la municipalité par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 151 dans l'ensemble de la municipalité.

## AVIS PUBLIC

**EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,  
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :-**

1. Lors d'une séance tenue le 5 décembre 1994, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 222 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage portant le numéro 151. Les modifications proposées sont à l'effet :

**A) De modifier le règlement de zonage portant le numéro 151 soit modifié comme suit:**

- d'ajouter des définitions à l'article 7;
- de modifier les groupes d'usages de l'article 15;
- d'ajouter l'article 18.1 afin de prohiber les cimetières d'automobile dans toutes les zones;
- de corriger le dédoublement de l'article 55;
- d'ajouter l'article 58.1 pour spécifier le nombre de logement dans les bâtiments principaux de toutes les zones;
- de corriger des erreurs de transcription dans l'article 62A;
- d'étendre, à l'article 63, la prohibition des abris d'automobile «carport» pour toutes les zones et secteurs de zones;
- d'ajouter l'article 64.1 concernant les conditions d'implantation d'une antenne parabolique;
- d'ajouter l'article 64.2 concernant la protection des prises d'eau potable;
- d'ajouter l'article 64.3 concernant les conditions d'implantation des roulottes;
- d'ajouter l'article 64.4 sur les dispositions concernant le stationnement d'une roulotte motorisée;
- de corriger une erreur de transcription à l'article 85;
- de corriger l'appellation de certains types de construction à l'article 108;
- de modifier les dispositions sur la hauteur des bâtiments secondaires à l'article 121;
- de modifier le délai de finition extérieure des murs à l'article 125;
- d'ajouter l'article 125.1 sur l'entretien des surfaces extérieures;
- d'ajouter l'article 130.1 sur la coupe totale des arbres;
- d'ajouter l'article 132.1 sur l'entretien des terrains;

- d'ajouter l'article 132.2 concernant le remblayage des terrains;
- de corriger une erreur de transcription à l'article 133;
- de modifier les dispositions de l'article 146 concernant les clôtures autour d'un plan d'eau et d'une piscine;
- de modifier le nombre minimum d'espaces de stationnement requis pour le groupe d'habitation I à l'article 148;
- d'ajouter un chapitre 10 concernant les normes relatives à la protection des rives, comprenant la section 1 sur le milieu urbain et de villégiature, et spécifiant : le champ d'application (article 176.1), la profondeur de la rive (article 176.2), les interdictions (article 176.3), les routes existantes (article 176.4) - la section 2 sur le milieu forestier spécifiant : le champ d'application (article 176.5), la profondeur de la bande (article 176.6), les interdictions (article 176.7) - la section 3 spécifiant : le champ d'application (article 176.8), la profondeur de la rive (article 176.9), les interdictions (article 176.10);
- d'ajouter un chapitre 11 concernant les normes relatives à la protection des zones soumises à des contraintes, comprenant la section 1 sur les zones d'inondation, et spécifiant : les dispositions applicables aux zones inondables situées à 4,95 mètres d'altitude (article 176.11), les dispositions applicables aux zones inondables situées à 5,17 mètres d'altitude (article 176.12), les normes d'immunisation (article 176.13), - la section 2 sur les zones de talus, spécifiant : les talus constitués de matières instables (article 176.14), les talus constitués de roc ou de matière solide (article 176.15);
- d'ajouter un chapitre 12 concernant les nouvelles routes, et spécifiant : le champ d'application (article 176.16), la distance entre une route et un cours d'eau (article 176.17) et les dispositions lorsqu'il y a un talus (article 176.18);
- de modifier l'article 178 sur les infractions et sanctions finales;
- de modifier les dispositions de l'article 180 concernant la période de cessation d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis;
- de modifier l'annexe B de façon à reclassifier certaines constructions dans les types de construction existants et d'apporter des corrections de transcription dans la description des types.
- de remplacer le «Tableau XVI, Normes communes à l'architecture contemporaine» existant à l'annexe B par un nouveau qui permettra d'éclaircir et de mieux préciser les dispositions communes à l'architecture des constructions contemporaines.

**B) De modifier le règlement de lotissement portant le numéro 152 comme suit:**

- d'ajouter l'article 4.1 concernant les dispositions de lotissement sur les terrains de fortes pentes ainsi qu'à leurs abords;
- d'ajouter l'article 4.2 sur l'obligation d'effectuer une étude géotechnique en vue d'implanter une nouvelle construction;
- de modifier l'article 5 de façon à retirer «privée ou publique» du titre ainsi que dans le texte de l'article;
- de modifier l'article 6 de façon à retirer «privée ou publique» du titre ainsi que dans le texte de l'article;
- d'ajouter l'article 9.1 concernant les infractions et les sanctions finales;

C) De modifier le règlement de construction portant le numéro 153 comme suit:

- d'ajouter l'article 3.1 sur les infractions et sanctions finales.

D) D'abroger le règlement visé à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme portant le numéro 157.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 janvier 1995, à 20h00, à la Mairie, 3 rue de l'Église, Ste-Pétronille.

Au cours de cette assemblée le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité soit les mardi et jeudi de 19h00 à 21h30.

**DONNÉ** à Ste-Pétronille ce 15<sup>e</sup> jour de  
décembre **mil neuf cent** quatre-vingt-quatorze

  
Secrétaire-trésorier

**Le feu ne danse plus dans la cheminée...**

Ce soir là, ils étaient tous réunis autour de la table. Les uns prenaient un petit verre, les autres rigolaient et se contaient des histoires. Les enfants, encore excités par leurs cadeaux couraient à travers la maison. L'atmosphère de Noël était aux réjouissances et le feu de foyer dont la flamme attisée par tous ces beaux papiers d'emballage en profitait pour taquiner la cheminée. En cette nuit de Noël, personne ne se doutait du drame qui allait bouleverser leurs habitudes...

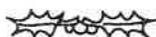
**Saviez-vous qu'à chaque année, le papier d'emballage jeté dans les foyers est la cause de nombreux incendies?**

Le papier s'enflammant très rapidement peut servir de combustible au créosote qui se trouve le long des parois de la cheminée; résultat, c'est toute la cheminée qui s'enflamme. Pour les poêles à combustion lente, les clefs fermées créent un manque d'oxygène et favorisent la formation de créosote qui peut s'enflammer facilement à la suite d'un feu plus intense.



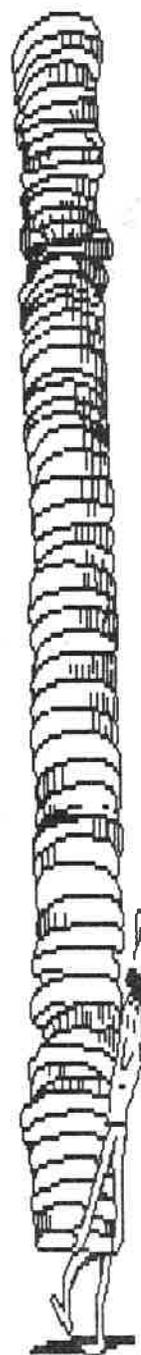
Laissez donc le feu danser là où vous pouvez l'admirer et recyclez vos papiers d'emballage ou jetez-les tout simplement aux poubelles.

Service d'incendie, 648-2606



# BUDGET 1995

<u>REVENUS</u>	<i>Budget</i> 1994	<i>Revenus</i> <sup>(1)</sup> 1994	<i>Budget</i> 1995
<u>Revenus de sources locales</u>			
Taxes foncières	335,791	335,791	349,594
Vidanges	49,600	49,401	50,000
<u>Compensation tenant lieu de taxes</u>			
Gouvernement du Québec	19,211	19,698	20,256
Organismes communautaires	3,901	3,942	4,693
<u>Autres services rendus</u>			
Loyer	3,400	3,480	3,480
<u>Autres revenus de sources locales</u>			
Mutations, permis, intérêts, etc.	24,797	22,129	23,700
Appropriation, surplus	77,500	77,500	123,177
<u>Transferts conditionnels</u>			
Subventions (Fête nationale, etc.)	3,500	6,095	3,500
Autres	6,500	9,941	6,500
	<u>524,200</u>	<u>527,977</u>	<u>584,900</u>
<u>DÉPENSES</u>	<i>Budget</i> 1994	<i>Dépenses</i> <sup>(1)</sup> 1994	<i>Budget</i> 1995
<u>Administration générale</u>			
Législateur ( <i>salaires conseil</i> )	11,500	10,517	11,600
Application de la loi (cour munic.)	1,200	---	3,000
Gestion financière et administrative	48,100	41,229	50,300
Greffe ( <i>élection</i> )	4,350	---	4,250
Contribution de l'employeur	10,900	9,481	11,300
Autre	22,500	20,317	23,000
<u>Sécurité publique</u>			
Incendie, citernes	32,400	31,202	38,900
Police (loi 145)	56,000	54,637	56,300
<u>Transport</u>			
Voirie, déneigement	128,800	136,279	130,700
<u>Urbanisme et zonage</u>			
	7,000	5,300	7,000
<u>Loisirs et culture</u>			
	19,600	27,478	34,900
<u>Autres activités</u>			
Édifices	21,500	24,297	23,000
Machineries	3,300	1,525	3,550
Projets ( <i>rues,, etc.</i> )	84,500	7,304	110,500
<u>Autres</u>			
M.R.C. ( <i>quote-part</i> )	11,500	11,475	14,000
Vidanges	49,600	49,981	50,000
Évaluation	10,000	9,299	11,000
Autres ( <i>frais bancaires, etc.</i> )	1,550	10	1,600
	<u>524,200</u>	<u>440,331</u>	<u>584,900</u>



(1) Montants estimatifs au 31 décembre 1994



## En vrac...

### Bonne nouvelle pour les contribuables

Le budget de cette année ne prévoit aucune augmentation du taux de la taxe foncière. Ainsi, le taux de taxation, qui était de 0.60¢/100.00\$, restera le même en 1995.

### Assemblée régulière

La prochaine réunion du Conseil se tiendra telle que prévue, **lundi 2 janvier 1995 à 20:00** soit le premier lundi du mois. Vous êtes invités à venir échanger des voeux pour la nouvelle année.

### Nomination du vérificateur

Le rôle de vérificateur pour l'année 1995 sera dévolu à la firme *Mallette, Maheu*, comptables agréés.



### Rues enneigées = stationnement interdit

De façon à faciliter le travail aux «dénéigeurs», la population est invitée à respecter la réglementation municipale qui interdit le stationnement pendant les opérations de déneigement. Votre compréhension pourrait vous éviter un remorquage.

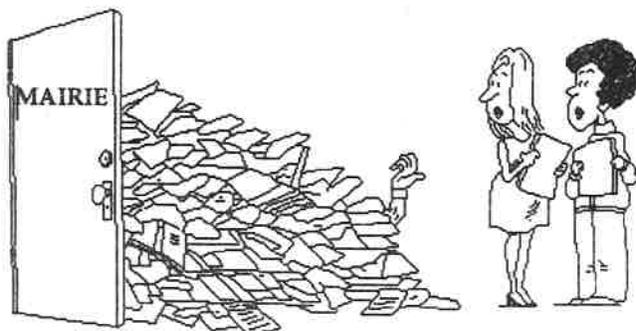
### Fabrique de Sainte-Pétronille

Le Conseil municipal a versé un montant de 300.00\$ à la Fabrique de Sainte-Pétronille pour aider à payer le cachet versé aux musiciens qui accompagneront les choristes pour les messes de Noël. Également, 100.00\$ a été payé pour le renouvellement de l'annonce qui figure dans le feuillet paroissial.



### Gaston prend congé

Prenez note que votre secrétaire municipal, monsieur *Gaston Lebel*, profitera de la période des fêtes pour reposer sa tête de tous ces chiffres qui tourbillonnent encore suite à la préparation du budget. La mairie sera donc fermée entre Noël et le Jour de l'An.



## Loisirs «divers»

### Ski de fond

Les adeptes du ski de randonnée seront heureux d'apprendre que la piste de ski de fond est maintenant prête à recevoir ses habitués. L'entretien de la piste est de nouveau cette année sous la responsabilité de monsieur Jean-Yves Gaulin. Le comité des loisirs encourage tous ceux et celles à pratiquer ce sport de plein air. Nous profitons également de l'occasion pour rappeler que l'entretien de la piste nécessite beaucoup de temps et qu'une saine collaboration de la part des piétons ou des motoneigistes qui s'aventurent dans ces sentiers ferait épargner temps et argent. Bonne saison de ski!

### Patin ou hockey

Au moment où l'on se lit, monsieur Jean Petit a déjà accompli un bon travail dans le but d'épaissir les surfaces glacées où patineurs et hockeyeurs pourront exercer leur sport favori. Cependant, avis aux usagers de la patinoire: durant les périodes de «pelletage» ou d'arrosage, nul ne sera autorisé à utiliser les deux surfaces glacées. Vous n'aurez alors qu'à revenir plus tard.

### Heures d'ouverture du centre communautaire

Pour toute la durée de l'hiver, un coin sera aménagé au bas de l'escalier pour accommoder ceux et celles qui aimeraient patiner en après-midi. **À partir de 13:00 la semaine et de 10:00 la fin de semaine**, l'accès au centre communautaire vous permettra de vous réchauffer ou de satisfaire vos besoins naturels.



### Horaire régulier pour l'hiver

Sur semaine: de 13:00 à 17:00 et de 18:30 à 22:00

Fin de semaine: de 10:00 à 22:00

### Horaire de la période des fêtes:

24 décembre: de 10:00 à 16:00

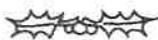
25 décembre: fermé

26 décembre: 12:30 à 22:00

31 décembre: de 10:00 à 16:00

1<sup>er</sup> janvier: fermé

2 janvier: 12:30 à 22:00



## Le temps des fêtes... le temps d'être belle!

Voilà que le temps des fêtes est de retour avec son cortège de «party»... C'est le temps de l'année mesdames de paraître à votre avantage! Pour cette occasion, je vous fais cadeau de ces petits trucs qui mettront en valeur votre regard.



### Yeux gonflés

Passer un glaçon autour de chaque oeil; éponger doucement et attendre une quinzaine de minutes avant de se maquiller. Pour améliorer les yeux pochés et les petits bourrelets, ombrer délicatement la partie bombée et éclaircir la base du bourrelet sur toute sa longueur avec un fard très clair.

### Yeux cernés

Appliquer un fond de teint qui dissimulera une bonne partie du cerne. Suivant la coloration obtenue, appliquer une couleur complémentaire qui correspond au reflet du cerne afin de le neutraliser; ex.: cernes bleutés/ cache cerne orangé; cernes violacés/ cache cerne jaunâtre.

### Yeux ridés

À l'aide d'un petit pinceau à bout fin, appliquer la cache cerne dans le creux des rides et estomper avec les doigts le contour des rides. Le fond de teint peut alors être appliqué.

### Yeux secs

La crème pour les yeux est recommandée pour sa texture riche. Cette crème prévient la flétrissure de l'orbite de l'oeil; elle raffermi la région sourcillière.

### Yeux normaux et/ou gras

Le gel pour les yeux, avec son haut degré d'absorption, en fait une base de maquillage idéale. Il permet une meilleure oxygénation cutanée, ce qui permet une diminution des poches acqueuses et des cernes. Il empêche aussi le développement des radicaux libres.

### Yeux démaquillés

Il est important de se démaquiller le soir avec un lait nettoyant et de bien rincer. Appliquer ensuite la crème pour les yeux ou le gel. **Il est fortement déconseillé** de se démaquiller avec de l'huile pour bébé; cette habitude entraîne comme conséquences de boucher les pores de la peau, ce qui produit des yeux cernés et gonflés. Également, les crèmes de nuit ne sont pas assez fluides pour pénétrer en profondeur et laissent la paupière huileuse. *Joyeuses fêtes!*

Jacqueline Dionne  
esthéticienne et électrolyste diplômée (Coiff-O-Coin)

## Gala des bénévoles



Samedi le 3 décembre dernier, le centre communautaire a ressorti, pour l'occasion, ses habits bleus et blancs; il s'est mis sur son «36» pour assister à la remise des nouveaux «Féllys» aux précieux bénévoles qui nous supportent dans cette belle

aventure de la Fête nationale, Ile d'Orléans.

Un gala empreint d'humour où près d'une cinquantaine de personnes ont pu applaudir les finalistes choisis dans les différentes catégories. Selon les commentaires recueillis, cette formule de «party des bénévoles» dans l'esprit de Noël a semblé plaire à beaucoup de gens; mais ce qui compte davantage pour nous, comité organisateur de la Fête nationale, c'est de profiter de l'occasion pour souligner le nom des bénévoles qui, année après année, contribuent au succès de cette fête qui continue à faire parler d'elle.

Pour ce qui est de la prochaine édition 1995, nous avons entrepris les premières démarches de financement auprès des municipalités de l'Ile d'Orléans et sommes en train de scruter les nouveaux artistes qui se présenteront en spectacle sur la scène extérieure du site de la Fête nationale. D'ici là, nous vous tiendrons au courant des développements de cette grande fête familiale qui rassemble de plus en plus de personnes en provenance de toutes les municipalités de l'Ile.

Raynald Fiset  
pour le c. o. de la Fête nationale, Ile d'Orléans

## Le prix de l'Ile

Pour la quatrième année consécutive, la Chambre de commerce et la MRC de l'Ile d'Orléans en collaboration avec le Conseil des monuments et sites du Québec, la Commission des biens culturels et le ministère de la Culture et des Communications ont décerné des prix aux lauréats qui se sont illustrés dans la sauvegarde de notre patrimoine bâti.

Le «prix de l'Ile 1994» est allé au propriétaire de la maison Imbeault, monsieur Jacques Carrière (237, chemin Royal, Saint-François) pour son travail remarquable de restauration de cette grande maison de ferme, classée monument historique, ainsi que de ses bâtiments secondaires datant de la première moitié du XIX.

### Catégorie enseigne

C'est aux propriétaires de l'auberge La Goéliche qu'a été décerné le prix «catégorie enseigne» pour cette magnifique enseigne qui chapeaute l'entrée de l'auberge. Les lauréats n'ont pas manqué de souligner le travail de l'artiste qui a exécuté cette oeuvre, mademoiselle Geneviève Corrivault de la rue du Quai à Sainte-Pétronille.

### Catégorie rénovation et agrandissement

Le comité de sélection a également décerné une mention à M. et Mme Claude Grégoire pour le projet de démolition de l'ancien hôtel Bellevue. Cette opération a contribué à rehausser et mettre en valeur l'architecture de la résidence et son environnement immédiat. Bravo aux lauréats!



## Soins chiropratiques

Le mois de décembre est tout indiqué pour parler chiropratique car le plus beau cadeau que l'on puisse s'offrir est la santé. On parle beaucoup de chiropratique, mais rares sont ceux qui savent vraiment ce dont il s'agit. Plusieurs croient que le chiropraticien exerce une profession marginale. Qu'est-ce que la chiropratique? Que fait le chiropraticien? Quels sont les problèmes qui peuvent être traités avantageusement par les chiropraticiens? Les chiropraticiens sont-ils compétents, reconnus et, si oui, par quel type d'organisation? Y a-t-il une spécialité de la médecine classique qui s'apparente à la chiropratique?

La chiropratique a été conçue pour traiter les affections de la colonne vertébrale lorsque celle-ci présente une irrégularité qui cause une entrave à la conductibilité nerveuse.

La chiropratique ne guérit pas tout mais elle est indiquée dans un bien plus grand nombre de cas qu'on pourrait le croire. Lorsque les nerfs sont pincés, les régions affectées ne reçoivent plus la stimulation nerveuse nécessaire à leur bon fonctionnement. Ces pincements sont donc à l'origine d'un grand nombre de maladies. (Ref. La chiropratique, Dr Pierre Gravel D.C. Ph. C.)

Rien de mieux pour répondre à vos questions que de s'adresser au professionnel concerné. Il me fera un grand plaisir de vous informer et cela sans aucun frais. Joyeuses fêtes à tous!

Dr David R. Moore D.C., Ph. C.

### Service d'initiation sacramentelle Pardon-Eucharistie

Ce message veut rappeler aux jeunes de 3<sup>e</sup> année et à leurs parents que les catéchèses préparatoires aux sacrements du pardon et de l'eucharistie auront lieu à compter de février 1995. Cette année, deux parcours vous seront offerts pour cette démarche de préparation. En janvier, vous recevrez une lettre d'invitation pour une première rencontre d'accueil et d'information qui aura lieu le 1<sup>er</sup> février 1995.

Nous prions les parents des jeunes des écoles privées de bien vouloir communiquer leur désir de recevoir cette invitation en communiquant au presbytère au numéro 828-2656.

*Les membres du Service d'initiation sacramentelle.*

### Agenda du centenaire



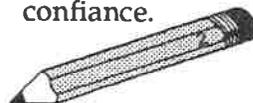
**29 janvier 1995: Fête de la neige: promenade en carriole**  
Promenade d'une durée de 1 heure dans le village de Sainte-Pétronille en carriole sur roues. Animation musicale à l'auberge (accordéoniste) suivie d'un repas. Information à l'auberge La Goéliche.

## Commissaire d'école

Je tiens à remercier les électeurs et électrices qui m'ont appuyé lors des élections scolaires du 20 novembre dernier en me faisant confiance pour ce prochain mandat de 4 ans en tant que commissaire.

Grâce aux bénévoles qui m'ont appuyé tout au long de ma campagne, je peux maintenant relever ce nouveau défi pour le bien de nos enfants. Je suis particulièrement fier de mentionner que c'est dans une proportion de 31 % que les gens de Sainte-Pétronille et de Saint-Pierre se sont déplacés pour voter (moyenne de 19% pour les circonscriptions en élection de la Commission Scolaire Chute Montmorency).

En vous remerciant pour votre confiance.



Daniel Nolin  
commissaire

### Yoga à Saint-Laurent

Pour combattre le stress, relâcher les tensions, se détendre par la respiration et par la technique du son.

**Horaire: le mardi soir à 19:00**  
**Début: fin janvier (pour 10 semaines)**  
**Endroit: Sous-sol de la mairie de Saint-Laurent, 1430 chemin Royal**

**Responsables:**  
Jocelyne Drolet, prof. (667-5159)  
Nicole Gendron (828-2413)



Vos articles avant le  
10 janvier 1995. Merci  
et Bonne année!



## Info Optimiste et Octogone

«Faire plus pour un monde meilleur!»  
«Bâtissons demain!»

Voici un aperçu de l'aide financière qui sera offerte à quelques organismes:

- \_ Club de Taekwon-Do Ile d'Orléans
- \_ Maison des jeunes de l'Ile d'Orléans
- \_ Fabrique de Saint-Laurent
- \_ Arbre de Noël Saint-François et Sainte-Famille
- \_ Bal des finissants de l'école secondaire La Courvilloise
- \_ Club Octogone Ile de Bacchus

En tout, plus de 18 000.00\$ seront remis à des organismes ou à la réalisation d'activités.

### Activité du mois:

Une réunion de zone s'est tenue au restaurant Le Canadien Errant. Plus de 70 personnes provenant des clubs de l'Ile aux Coudres, La Malbaie, Baie St-Paul, Beaupré, Boischatel et l'Ile d'Orléans ont pu échanger sur leurs réalisations. Les gagnants des deux tirages-voyages sont: *Denis Langlois* de Beauport (Tunisie) et *Ginette Girard* de Montréal (location d'un motorisé).

À venir: concours d'essai littéraire et concours d'art oratoire

### Activités Octogones

Un nouveau club Octogone vient d'être créé à Charlesbourg. Dix-neuf jeunes de 12 à 16 ans ont décidé de rendre service à leur communauté en se regroupant. Le club Octogone de l'Ile de Bacchus est leur parrain et verra à les aider dans leur organisation. Quant à leur lieutenante-gouverneure, Méliissa Lévesque, elle s'assurera de leur intégration avec les autres clubs. Prochainement, il devrait y avoir création d'un nouveau club Octogone à l'Ile aux Coudres. L'expansion de ce mouvement va très bien. On dénombre plus de 19 000 membres à travers le Canada et les États-Unis.

Le 17 décembre se tenait à l'école primaire La Passerelle, la soirée Past-président (président fondateur 93-94) Martin Lévesque. Les jeunes et les membres optimistes ont tenu à souligner les efforts de ce dernier pour la création du club.

Au nom de tous les membres Optimistes et Octogones et sous la présidence optimiste *Jocelyne Toulouse* et octogone *Frédéric Bégin*, je désire offrir à toute la population de l'Ile mes vœux les plus sincères pour la période des fêtes ainsi qu'une année remplie de joie et de bonheur pour notre jeunesse.

Joyeux Noël et bonne année!!

*Christian Lévesque*

pour le club Optimiste de l'Ile (828-9938)

Joins-toi à nous  
en 1995!



Le Beaulieu



## La maison des jeunes

(pour les 12 à 17 ans)

### Heures d'ouverture \*

À Saint-Laurent, au chalet des loisirs

- \_ Le lundi et le jeudi de 18:00 à 21:30
- \_ Le samedi de 12:00 à 16:00

À Saint-Pierre, au logisport

- \_ Le vendredi de 18:30 à 21:30

\* Cet horaire restera en vigueur lors de la reprise des activités. Seuls les endroits changeront. Notez que la maison des jeunes sera fermée pour la période des fêtes soit du 18 décembre au 10 janvier. Après cette date, on invite les adolescents et adolescentes à venir s'amuser avec nous.

*Sylvain Delisle*  
adepte de la M.D.J.

### On déménage...

Les activités aux patinoires étant débutées, il nous faut songer à relocaliser les sièges sociaux de la M.D.J. pour laisser la place aux sportifs d'hiver et ce, jusqu'à la mi-mars. Plusieurs locaux nous ont été proposés; avec les jeunes, nous déterminerons ceux qui répondent le mieux aux besoins. Différents moyens seront utilisés pour vous communiquer les endroits choisis.

Joyeux Noël et bonne année!

*Daniel Vaillancourt*  
*Marie P. Lévesque*

au nom du conseil d'administration

## Expression artistique



Suite au succès remporté par les ateliers de peinture et sculpture donnés par madame Marita Boucher au centre communautaire, le

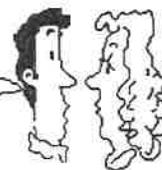
comité des loisirs vous informe qu'une nouvelle session d'ateliers débutera en janvier 1995.

### Horaire des ateliers

- Samedi le 21 janvier (début) de
- 13:30 à 15:00 (groupe 9 à 11 ans);
- 15:00 à 17:00 (groupe de 12 à 16 ans)

Info. *Marita Boucher* (828-2659)

T'as vu? Y ont pas ramassé nos poubelles!



Le camion a passé avant que tu les mettes au chemin!

P.S.

Il serait sage de déposer vos ordures le lundi soir ou le mardi matin avant 7:00.

Décembre 1994



## La guignolée... la guignolée



La guignolée de Sainte-Pétronille a distribué entre le 1<sup>er</sup> décembre 1993 et le 30 novembre 1994 la somme de 1 709,69\$. Au cours de cette période, «la guignolée» a répondu à des demandes d'aide formulées par des personnes dans le besoin (don d'un panier de Noël, assistance alimentaire à une famille, aide matérielle à une personne âgée). «La guignolée» a également donné suite à des requêtes d'appui à des activités communautaires (don de bibles aux premiers communiants, soutien accordé au repas des confirmés, contribution à la réparation de l'orgue).

De plus, «la guignolée» a organisé des activités en faveur de la communauté de Sainte-Pétronille, des démunis de la région de Québec et des personnes victimes de guerre (Fête des enfants à Noël, cueillette de meubles, de vêtements et d'articles divers (opération gros monstres); levée spéciale de fonds pour la Bosnie dans les églises de Sainte-Pétronille et de Saint-Pierre (602.00\$ qui s'ajoutent au montant de 1 709,69\$); participation à l'organisation de la levée spéciale de fonds initiée par des citoyens de Sainte-Pétronille pour le Rwanda (8 500.00\$)

En 1994, les demandes d'aide en provenance de Sainte-Pétronille ont été limitées. En 1995, la guignolée disposera d'une réserve de fonds de 3 598.48\$. Il n'est pas dans l'esprit de la Charité d'accumuler des fonds «au cas où», mais de donner le plus tôt possible aux personnes dans le besoin.

Ainsi, «la guignolée» se propose de distribuer entièrement sa réserve de fonds cette année, en priorité aux personnes dans le besoin de Sainte-Pétronille. Au cours de 1994, tous les besoins n'auraient pas été exprimés à Sainte-Pétronille. En tout temps, et particulièrement aux temps des fêtes, «la guignolée» cherche à répondre à toutes les demandes. N'hésitez pas à communiquer avec le presbytère (828-2656) ou encore avec le responsable de la guignolée (828-9780). Soyez assuré que toute demande est reçue avec discrétion et prise en considération avec bienveillance et confidentialité absolue.

Il y a des besoins immenses et urgents à nos portes et ailleurs. Ces besoins nous interpellent aussi. Il y a des jeunes à l'Île qui demandent actuellement d'être appuyés; il existe une association de bénévoles dont les interventions spécifiques auprès de personnes dans le besoin peuvent être soutenues; un jumelage avec une paroisse pauvre; une aide destinée aux personnes itinérantes ou sidéennes, à un orphelinat dans un pays en difficulté (Haïti). Toutes ces possibilités sont envisagées. Ces gestes de charité sont valables et complètent ceux qui seront posés à Sainte-Pétronille.

Lors de la réunion annuelle de «la guignolée» tenue le 30 novembre 1994, il a été décidé:

- \* de distribuer cette année la réserve de «la guignolée» et de ne pas tenir de sollicitation de fonds avant Noël;
- \* de mettre sur pied «les œuvres communautaires de Sainte-Pétronille», un mouvement de charité qui s'appliquera à répondre aux diverses demandes de charité exprimées en premier lieu dans la communauté et qui initiera également des œuvres de charité servant la communauté et d'autres causes.

Nous apprécierions grandement connaître vos observations et propositions quant aux orientations et aux actions que nous souhaitons prendre en 1995. Nous souhaitons vivement connaître votre appréciation sur la distribution du montant accumulé.

Vos commentaires de quelque nature qu'ils soient nous seront d'une grande utilité. Faites en part à vos proches et amis mais surtout, communiquez-les nous en composant le 828-9780. Merci beaucoup de votre bienveillante coopération et de toute la générosité que vous avez manifestée au cours de l'année écoulée.

*Les œuvres communautaires  
de Sainte-Pétronille  
Clément Lamontagne  
Responsable*

P.S.

- 1) Aurions besoin d'une cuisinière et d'un réfrigérateur pour une famille dans le besoin.
- 2) Sollicitons la générosité de jeunes adultes de 18 ans et plus pour agir comme animateurs auprès de louveteaux (scouts). C'est une expérience fort enrichissante qui vous attend et un don précieux à votre communauté. Il s'agit d'offrir votre bonne volonté et votre talent. Une formation est donnée aux nouveaux animateurs. **Communiquez au 828-9780.**



## Donner un nom à notre centre communautaire?

Les membres du Conseil municipal ont récemment suggéré que le centre communautaire de Sainte-Pétronille soit baptisé du nom d'une personnalité qui a oeuvré dans le passé pour défendre des causes humanitaires. Le choix s'est porté sur un homme aux talents diplomatiques qui a jadis résidé à Sainte-Pétronille: **le sénateur Raoul Dandurand**.

### PIONNIER DE LA DIPLOMATIE CANADIENNE\*

Né à Montréal le 4 novembre 1861, licencié en droit de l'université Laval (à Montréal), il se signala rapidement comme un orateur réputé et un organisateur politique redoutable. Raoul Dandurand n'avait que 35 ans lorsqu'il fut nommé sénateur par Wilfrid Laurier. En compagnie de sa femme, la journaliste Joséphine Marchand et de sa fille, le sénateur aimait passer l'été dans leur résidence du chemin du Bout-de-L'Île à Sainte-Pétronille.

En 1907, il négociait notre premier traité de commerce avec la France. Il assistait régulièrement aux réunions de l'Union interparlementaire de la paix. Arrivant à Genève pour y représenter le Canada à la Société des Nations, il y retrouvait des amis, ministres et premiers ministres. Homme d'esprit, habile tacticien, ce parfait gentilhomme se fit remarquer à la **Société des Nations (l'ancêtre de l'ONU) dont il eut l'insigne honneur d'être élu président de l'Assemblée en 1925**. Il déploya tous ses talents diplomatiques pour montrer au monde entier que le Canada était bien devenu un état souverain, indépendant de l'Angleterre, tout en faisant partie de l'Empire britannique.

Raoul Dandurand a participé à toutes les grandes luttes de son époque telles l'instruction obligatoire, le français en Ontario, le mouvement impérialiste, la guerre des Boers, l'immigration. Confident de sir Wilfrid Laurier, il a agi comme conseiller de Mackenzie King pour le Québec, un peu à la façon d'Ernest Lapointe. Sa grande contribution à la paix dans le domaine des droits des minorités ethniques en Europe lui permit d'exercer une influence significative auprès des gouvernements. Le sénateur Dandurand fut membre du gouvernement fédéral pendant 17 ans et président de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal (aujourd'hui la Banque Laurentienne) de 1916 à 1942.

Raoul Dandurand s'est éteint le 11 mars 1942 à l'âge de 80 ans, après avoir prononcé le jour même un long discours à la Chambre haute. Des funérailles d'État lui furent offertes à Montréal. L'œuvre diplomatique remarquable de ce grand nationaliste, doublé d'un internationaliste convaincu a tout pour inspirer et motiver les jeunes qui, aujourd'hui, se destinent aux relations internationales.

Le 4 avril 1992, une plaque commémorative a été dévoilée en face de la résidence d'été du sénateur Dandurand (à proximité de la rue du Quai) en présence du maire de l'époque M. Bernard Dagenais ainsi que des petits-enfants de Raoul Dandurand, le Dr Jacques Beaubien et mesdames Claire Bruneau et Andrée Bonar.



Le centre communautaire de Sainte-Pétronille... *le centre Raoul Dandurand*? Ce serait un honneur pour notre communauté et un hommage à rendre à cet homme qui a fait progresser plus d'une cause. Nous vous ferons part des suites à donner à ce dossier.

\* (Inspiré de l'article de Jean-Yves Grenon, CAP-AUX-DIAMANTS, Vol 5, no 4, Hiver 1990)



### Concours Sainte-Pétronille scintille!

Oh! yoyoy!... Messieurs, dames les jury du concours de décoration de Noël, ... vous trouverez la tâche difficile cette année! Jamais on a vu autant de belles décorations à Sainte-Pétronille!

Le comité jury, formé de bénévoles, circulera dans les rues de Sainte-Pétronille afin d'attribuer une cote selon les critères du concours. Le trophée de l'Ange de la victoire sera remis à la première réunion du Conseil de l'année 1995. Les gagnants se verront remettre des bons d'achat auprès d'un centre spécialisé en décorations de Noël.

